

ETAMPES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-124

Date d'affichage : 4 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 22

Votants : 30

**Objet : Avances sur subventions 2026 – CCAS – Caisse des écoles**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KÉÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Grégoire TURLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-124-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le fonctionnement du CCAS et de la Caisse des Ecoles et leur permettre d'assumer les dépenses obligatoires relevant de leur activité (rémunérations, accompagnement social, actions éducatives...) dès les premiers jours de 2026, il est proposé d'attribuer des avances sur les subventions qui seront votées au budget 2026.

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les montants proposés sur les subventions 2026 au CCAS et à la Caisse des Ecoles, comme suit :
  - CCAS avance de 945 000 €
  - Caisse des Ecoles avance de 185 000 €
  
- Dit que les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits sur le budget primitif principal de l'année 2026.



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
Maire Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-124-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025